

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 936 780

②1 N° d'enregistrement national : 08 56805

⑤1 Int Cl⁸ : B 65 D 5/66 (2006.01)

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 08.10.08.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 09.04.10 Bulletin 10/14.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés : Certificat d'utilité résultant de la trans-
formation volontaire de la demande de brevet dépo-
sée le 08/10/08.

⑦1 Demandeur(s) : MAUCLAIR FREDERIC — FR.

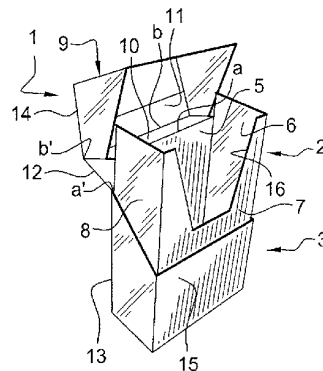
⑦2 Inventeur(s) : MAUCLAIR FREDERIC.

⑦3 Titulaire(s) : MAUCLAIR FREDERIC.

⑦4 Mandataire(s) : NOVAGRAAF TECHNOLOGIES (CBT
BALLOT).

⑤4 ETUI A OUVERTURE COULISSANTE.

⑤7 Etui (1) constitué d'un contenant (2), comprenant un fond et un couvercle attenant (9), articulé par l'intermédiaire d'une charnière, pour permettre son ouverture et sa fermeture, lequel ensemble est réalisé à partir d'un ou plusieurs développés, notamment en carton, mis en forme autour de lignes de pliage et collage d'au moins deux zones en vis-à-vis du couvercle (9) et/ou du contenant (2), caractérisé en ce qu'il comprend en outre un fourreau (3) épousant extérieurement les faces latérales du contenant (2) le long duquel il est susceptible de coulisser, par action manuelle, ledit fourreau (3) étant relié par ailleurs au couvercle (9) par l'intermédiaire d'une patte de liaison (11) prolongeant la face arrière du contenant (2) ou du fourreau (3) et apte à agir en traction ou en poussée sur le couvercle (9).



FR 2 936 780 - A3



ETUI A OUVERTURE COULISSANTE

La présente invention concerne un étui du type
constitué d'un contenant, globalement
5 parallélépipédique, comprenant un fond et un couvercle
attaché, articulé par l'intermédiaire d'une charnière
pour permettre son ouverture et sa fermeture.

De manière connue, de tels étuis, généralement,
10 mais non exclusivement, destinés aux cigarettes, sont
réalisés à partir d'un ou plusieurs développés,
notamment en carton, mis en forme autour de lignes de
pliage et collage d'au moins deux zones en vis-à-vis du
couvercle et/ou du contenant.

15

Le but de la présente invention est d'améliorer
l'aspect pratique de ce genre d'étui, c'est-à-dire
présenter un meilleur accès au produit contenu grâce à
une ouverture pouvant être plus large qu'un étui
20 classique.

Le but recherché est également de pouvoir ouvrir
l'étui d'une seule main.

25 Enfin, ces différents avantages recherchés doivent
être obtenus sans remettre en cause l'aspect visuel de
l'étui par rapport à ceux existant.

La présente invention permet d'atteindre ces buts et concerne à cet effet un étui constitué d'un contenant, comprenant un fond et un couvercle attenant, articulé par l'intermédiaire d'une charnière, pour
5 permettre son ouverture et sa fermeture, lequel ensemble est réalisé à partir d'un ou plusieurs développés, notamment en carton, mis en forme autour de lignes de pliage et collage d'au moins deux zones en vis-à-vis du couvercle et/ou du contenant, caractérisé
10 en ce qu'il comprend en outre un fourreau épousant extérieurement les faces latérales du contenant le long duquel il est susceptible de coulisser, par action manuelle, ledit fourreau étant relié par ailleurs au couvercle par l'intermédiaire d'une patte de liaison
15 prolongeant la face arrière du contenant ou du fourreau et apte à agir en traction ou en poussée sur le couvercle.

L'invention concerne également les
20 caractéristiques qui ressortiront au cours de la description qui va suivre, et qui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniques possibles.

25 Cette description donnée à titre d'exemple non limitatif, fera mieux comprendre comment l'invention peut être réalisée en référence aux dessins annexés sur lesquels:

Les figures 1 et 2 représentent un étui à ouverture
30 coulissante selon l'invention, en perspective, respectivement dans une position fermée et dans une position ouverture.

Les figures 3 et 4 représentent, en vue de côté, un étui selon les figures 1 et 2, respectivement en position fermée et en position ouverte.

5 Les figures 5 et 6 représentent, en perspective, les deux parties constitutives de l'étui selon les figures 1 à 4, respectivement le fourreau et son couvercle d'une part, et le contenant destiné à y être associé d'autre part.

10 Les figures 6.01 et 6.02 représentent, en perspective, une variante de réalisation du contenant, à l'aide de deux pièces au lieu d'une seule.

La figure 7 est un développé permettant d'obtenir un contenant selon la figure 6.

15 La figure 8 est un développé permettant d'obtenir un étui et son couvercle selon la figure 5.

La figure 9 est une variante de réalisation du développé du contenant de la figure 7.

La figure 10 est une variante de réalisation de l'étui et son couvercle de la figure 8.

20 Les figures 11 et 12 représentent, en perspective, une variante de réalisation de l'étui, respectivement un fourreau sans couvercle et un contenant avec couvercle du type traditionnel, adapté à l'invention.

25 D'une manière générale, les étuis 1,1A représentés sur les figures selon différents modes de réalisation sont constitués par un fond 4,4A et un couvercle attenant 9,9A, articulé par l'intermédiaire d'une charnière, pour permettre son ouverture et sa fermeture, lequel ensemble est réalisé à partir d'un ou
30 plusieurs développés, notamment en carton, mis en forme autour de lignes de pliage et collage d'au moins deux

zones en vis-à-vis du couvercle 9,9A et/ou du contenant 2,2A.

Egalement d'une manière générale, selon
5 l'invention, l'étui 1,1A comprend en outre un fourreau 3,3A épousant extérieurement les faces latérales du contenant 2,2A le long duquel il est susceptible de coulisser, par action manuelle, ledit fourreau 3,3A étant relié par ailleurs au couvercle 9,9A par
10 l'intermédiaire d'une patte de liaison 11,11A prolongeant la face arrière du contenant 2,2A ou du fourreau 3,3A et apte à agir en traction ou en poussée sur le couvercle 9,9A.

15 Selon le premier exemple de réalisation représenté sur les figures 1 à 6, la face arrière 5 du contenant 2 comporte, dans sa zone supérieure, un premier prolongement s'articulant autour d'une première ligne de pliage « a », pour constituer une patte charnière
20 libre 10, et un second prolongement, successif au premier, s'articulant autour d'une seconde ligne de pliage « b », pour constituer une patte de liaison 11 avec le couvercle 9, celui-ci étant lui-même solidaire du fourreau coulissant 3 et s'articulant sur celui-ci
25 par l'intermédiaire d'une patte charnière libre 12, en coïncidence de celle 10 du contenant 2, et s'articulant autour d'une première ligne de pliage « a' » sur la face arrière 13 du fourreau 3, pour se prolonger par le fond même 14 du couvercle 9, autour d'une seconde ligne
30 de pliage « b' », pour le rendre solidaire de la patte de liaison 11 du contenant 9.

Selon un second mode de réalisation représenté sur les figures 11 et 12, la face arrière 5A du contenant 2A comporte, dans sa zone supérieure, un prolongement constituant une face arrière charnière 10A, s'articulant par rapport au contenant 2A, selon une ligne de pliage « c », et en ce que le fourreau coulissant 3A comporte, dans la zone supérieure de sa face arrière 13A, un premier prolongement s'articulant autour d'une première ligne de pliage « a'' », pour constituer une patte charnière libre 12A, en coïncidence de celle 10A du contenant 2A, et un second prolongement 11A, successif au premier 12A, s'articulant autour d'une seconde ligne de pliage « b'' », pour constituer une patte de liaison avec le fond 14A du couvercle 9A.

En fait, la différence essentielle entre ce mode de réalisation représenté sur les figures 11 et 12, et le précédent représenté sur les figures 1 à 6, consiste à réaliser l'invention à partir d'un étui traditionnel constitué par un contenant 2A et son couvercle 9A (voir figure 12), et d'y adapter un fourreau coulissant 3A comportant une patte de liaison 11A avec le couvercle existant 9A, pour agir en commande sur celui-ci (voir figure 11).

Dans le cas précédent, la liaison se fait par l'intérieur du couvercle 9 qui est solidaire du fourreau 3, alors que dans le présent, selon figures 11 et 12, la liaison s'effectue par l'extérieur du couvercle 9A, qui fait partie intégrante du contenant 2A.

Comme on le voit particulièrement bien sur les figures 2 et 4 montrant l'étui 1 en position d'ouverture du couvercle 9, les pattes charnières libres 10,12 du contenant 2 et du fourreau 3, selon le premier mode de réalisation, ou les pattes charnières libres 10A,12A du contenant 2A et du fourreau 3A, selon le second mode de réalisation des figures 11 et 12, forment dans les deux cas une triangulation à géométrie variable par rapport au couvercle 9 ou 9A, selon la position d'ouverture de celui-ci, qui est commandé par les pattes de liaison fixes 11 ou 11A qui lui sont solidaires.

Préférentiellement, le contenant 2,2A, le fourreau coulissant 3,3A et le couvercle 9,9A, issu de l'un ou de l'autre, définissent globalement un parallélépipède rectangle.

Selon une variante (représentée sur les figures 5.01, 6.01 et 6.02) du mode de réalisation selon les figures 1 à 6, le contenant 2B est en deux parties (une partie centrale de liaison 2Ba et une partie inférieure 2Bb. Cette dernière, de forme parallélépipédique est réalisée dans le même matériau que le fourreau 3B, de manière à présenter un aspect uniforme quelle que soit la position du fourreau 3B, et plus particulièrement lorsqu'il est en position de fermeture. La partie centrale, dite de liaison, est de forme libre et pouvant être issue d'un matériau différent.

Selon une autre caractéristique de l'invention, bien visible sur les figures 2 et 6, le contenant 2 comporte une large échancrure 16, de manière à permettre une meilleure préhension du produit contenu, le profil de cette échancrure 16 étant de forme libre.

La réalisation de l'étui selon les figures 1 à 6 est effectuée à partir de deux développés, l'un constituant le contenant 2 et l'autre le fourreau coulissant 3. Ces développés peuvent être effectués d'une première manière, représentée sur les figures 7 et 8, d'une seconde manière représentée sur les figures 9 et 10 et d'une troisième manière, non représentée, pour correspondre aux figures 6.01 et 6.02.

15

Selon la figure 7, le développé du contenant 2 est constitué par les faces latérales 5,6,7,8, reliées entre elles par des lignes de pliage vertical « d », « e », « f », « g ». On retrouve également, comme précédemment décrit, les pattes 10,11, avec leurs lignes de pliage « a », « b ».

20

Le fond est constitué par des pattes 4 à coller entre elles lors de la formation du contenant 2, par l'intermédiaire des pattes 17. La fermeture du fond pouvant être également à patte encastrée.

25

Enfin, les faces latérales 5,6,7,8 sont refermées sur elles-mêmes par l'intermédiaire du rabat 18, par collage à l'intérieur du fond 5.

30

En ce qui concerne le développé du fourreau coulissant 3 représenté à la figure 8, celui-ci est constitué par la face 13 constituant la face arrière, la face 15 constituant la face avant, lesdites faces 13 et 15 étant reliées entre elles par le couvercle 9, le fond de couvercle 14 et la patte charnière 12, cette dernière comportant les lignes de pliage « a' » et « b' », comme décrit précédemment.

Le développé comporte également des rabats 19,20,21,22 se pliant autour des lignes de pliage « h », « i », « j », « k », pour être collés entre eux.

Le même développé présente des pattes 23 et 24 destinées à être reliées à la patte 10 du contenant 2, en vu de sa liaison avec le couvercle 9, sans jour entre ces deux parties.

On remarquera également la ligne de découpe « v » du couvercle 9, qui peut être partielle afin d'assurer l'inviolabilité du contenant jusqu'à son ouverture.

Comme évoqué ci-dessus, les mêmes éléments, à savoir le contenant 2 et le fourreau coulissant 3 peuvent être obtenus par d'autres développés représentés sur les figures 9 et 10.

Selon ces figures, le développé du contenant 102 est constitué par une face arrière 105 et une face avant 107, réalisées l'une au-dessus de l'autre et mises en forme par pliage, autour des lignes de pliage « l », « m » du fond 104, et par pliage des rabats

106,108 autour des lignes de pliage « n », « o », « p », « q », puis collage.

5 On retrouve les pattes 110,111 dans le prolongement du fond 105 et leur pliage autour des lignes « a''' » et « b''' », pour ce qui est du contenant 102, et correspondant aux lignes « a » et « b » de la figure 6.

10 Enfin, le développé de l'étui coulissant 103 représenté sur la figure 10 est constitué par la face arrière 113 et la face avant 115, reliées entre elles par des côtés latéraux 117,118 et un rabat 119 destiné à être collé sur une zone correspondante interne de la
15 face arrière 113.

Le pliage s'effectue dans ce cas selon les lignes de pliage « r », « s », « t », « u ». On retrouve donc ici le couvercle 109 et sa ligne de découpe « v » du
20 couvercle 109, ainsi que les lignes de pliage « a'''' » et « b'''' » des pattes 112 et 114 obtenues en prolongement du fond 113, et correspondant aux lignes de pliage « a' » et « b' » de la figure 5.

25 Enfin, les pattes 114 constituant le fond du couvercle 109 sont pliées autour des lignes de pliages « w » et « x », puis collées entre elles lors de la mise en forme dudit fourreau 103.

30 Il est à noter que ce qui est décrit ci-dessus est préférentiellement réalisé en carton, lisse ou ondulé, ou en matière plastique. Dans ce dernier cas, le

contenant et le fourreau associé au couvercle seraient obtenus séparément, mais d'un seul tenant, par moulage d'une matière plastique en ménageant des films charnières aux lignes de pliage »a,b » ou « a',b' » ou 5 « a'',b'' », ou « c » ou « a''',b''' » ou « a''''',b''''' ».

D'autres modifications pourraient également être apportées sans sortir du cadre de la présente 10 invention, comme par exemple la forme de l'échancrure 16 qui a été représentée de forme trapézoïdale et qui pourrait être de toute autre forme. Il en est de même pour les parties supérieures, dans le prolongement de l'échancrure 16, des faces 6, 8, 106 et 108.

15

Par ailleurs, la même remarque s'appliquant à la ligne de découpe V qui est représentée du type étui à cigarettes et qui, sans sortir du cadre de la présente invention, peut être de toute autre forme, arrondie par 20 exemple.

Tous les matériaux sont envisageables pour la réalisation de l'étui selon l'invention, quelle que soit sa configuration.

25

REVENDICATIONS

1. Etui (1,1A) constitué d'un contenant (2,2A),
comprenant un fond (4,4A) et un couvercle attenant
(9,9A), articulé par l'intermédiaire d'une charnière,
pour permettre son ouverture et sa fermeture, lequel
5 ensemble est réalisé à partir d'un ou plusieurs
développés, notamment en carton, mis en forme autour de
lignes de pliage et collage d'au moins deux zones en
vis-à-vis du couvercle (9,9A) et/ou du contenant
(2,2A), caractérisé en ce qu'il comprend en outre un
10 fourreau (3,3A) épousant extérieurement les faces
latérales du contenant (2,2A) le long duquel il est
susceptible de coulisser, par action manuelle, ledit
fourreau (3,3A) étant relié par ailleurs au couvercle
(9,9A) par l'intermédiaire d'une patte de liaison
15 (11,11A) prolongeant la face arrière du contenant
(2,2A) ou du fourreau (3,3A) et apte à agir en traction
ou en poussée sur le couvercle (9,9A).

2. Etui (1) selon la revendication 1, caractérisé
20 en ce que la face arrière (5) du contenant (2)
comporte, dans sa zone supérieure, un premier
prolongement s'articulant autour d'une première ligne
de pliage (a), pour constituer une patte charnière
libre (10), et un second prolongement, successif au
25 premier, s'articulant autour d'une seconde ligne de
pliage (b), pour constituer une patte de liaison (11)
avec le couvercle (9), celui-ci étant lui-même
solidaire du fourreau coulissant (3) et s'articulant
sur celui-ci par l'intermédiaire d'une patte charnière

libre (12), en coïncidence de celle (10) du contenant (2), et s'articulant autour d'une première ligne de pliage (a') sur la face arrière (13) du fourreau (3), pour se prolonger par le fond même (14) du couvercle (9), autour d'une seconde ligne de pliage (b'), pour le rendre solidaire de la patte de liaison (11) du contenant (9).

3. Etui (1A) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face arrière (5A) du contenant (2A) comporte, dans sa zone supérieure, un prolongement constituant une face arrière charnière (10A), s'articulant par rapport au contenant (2A), selon une ligne de pliage (c), et en ce que le fourreau coulissant (3A) comporte, dans la zone supérieure de sa face arrière (13A), un premier prolongement s'articulant autour d'une première ligne de pliage (a''), pour constituer une patte charnière libre (12A), en coïncidence de celle (10A) du contenant (2A), et un second prolongement (11A), successif au premier (12A), s'articulant autour d'une seconde ligne de pliage (b''), pour constituer une patte de liaison avec le fond (14A) du couvercle (9A).

4. Etui (1,1A) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le contenant (2,2A), le fourreau coulissant (3,3A) et le couvercle (9,9A), issu de l'un ou de l'autre, définissent globalement un parallélépipède rectangle.

30

5. Etui selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le contenant reçoit, à sa partie

inférieure, une coiffe de section parallélépipédique, mais de forme et hauteur libre, venant contre son fond (4), pouvant être réalisé dans le même matériau que le fourreau (3), de manière à présenter un aspect uniforme
5 quelle que soit la position du fourreau (3), et plus particulièrement lorsqu'il est en position de fermeture.

6. Etui selon l'une des revendications 1 à 4,
10 caractérisé en ce que le contenant (2) comporte une large échancrure (16), de forme libre ainsi que le profil de la partie supérieure des faces (6,8,106,108), de manière à permettre une meilleure préhension du produit contenu.

15

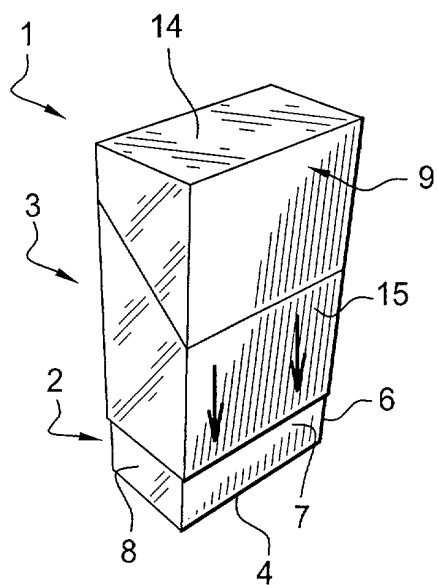


Fig. 1

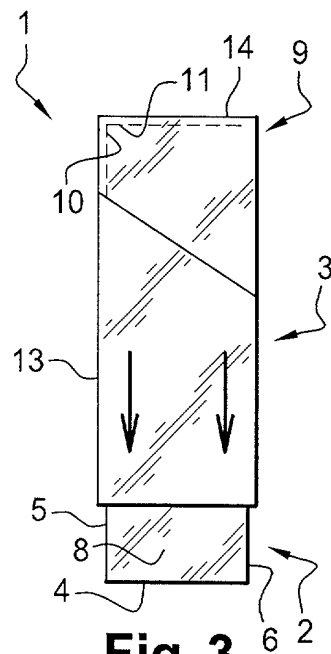


Fig. 3

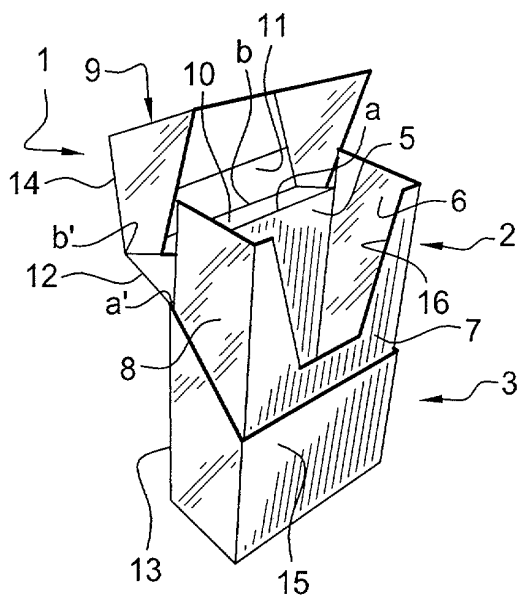


Fig. 2

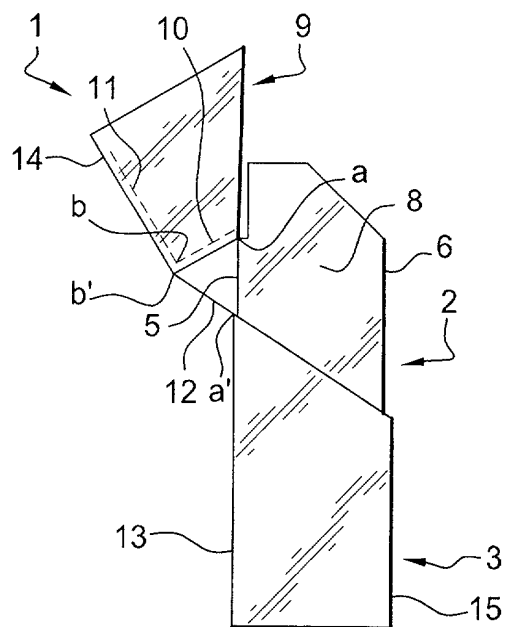
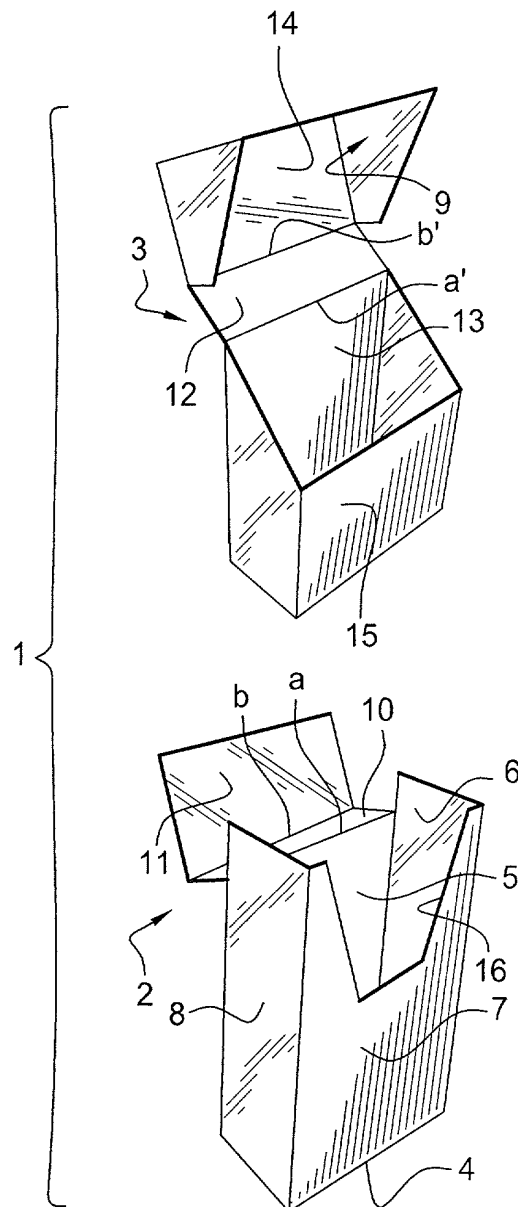


Fig. 4

2/6

**Fig. 5****Fig. 6**

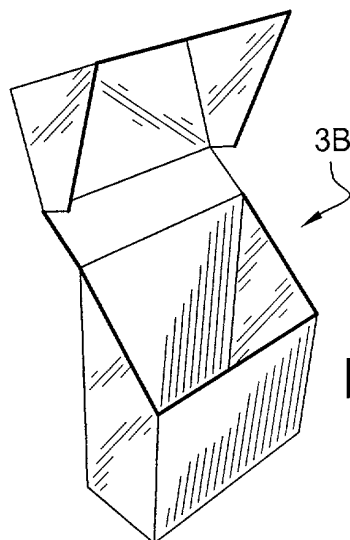


Fig. 5.01

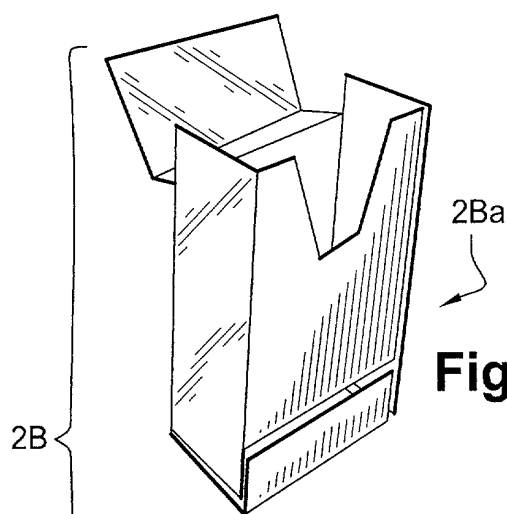


Fig. 6.01

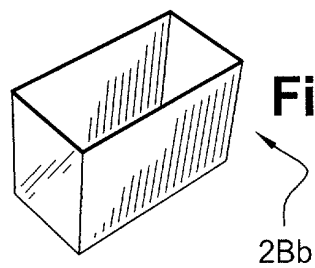


Fig. 6.02

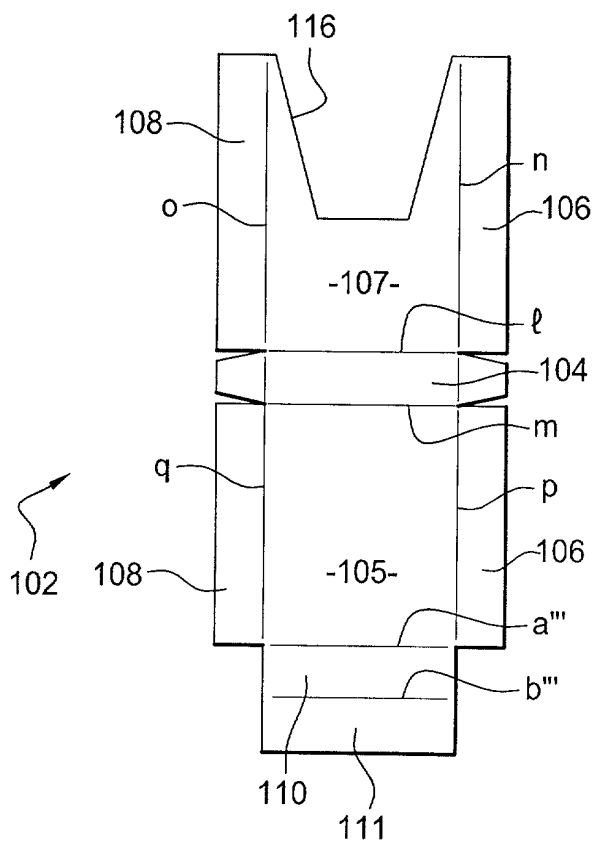


Fig. 9

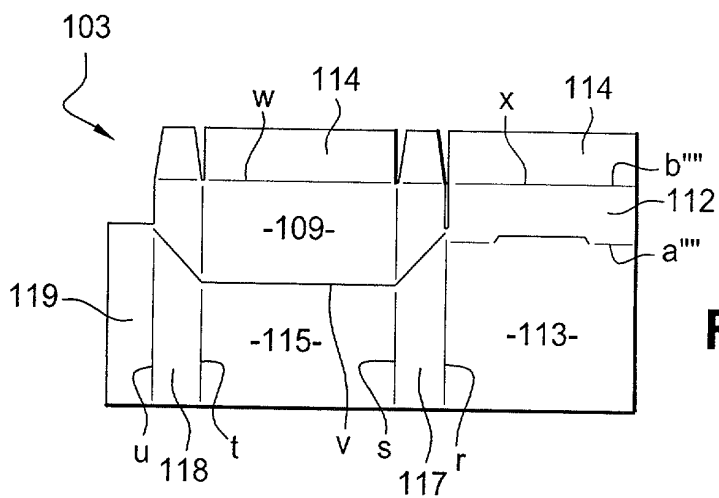
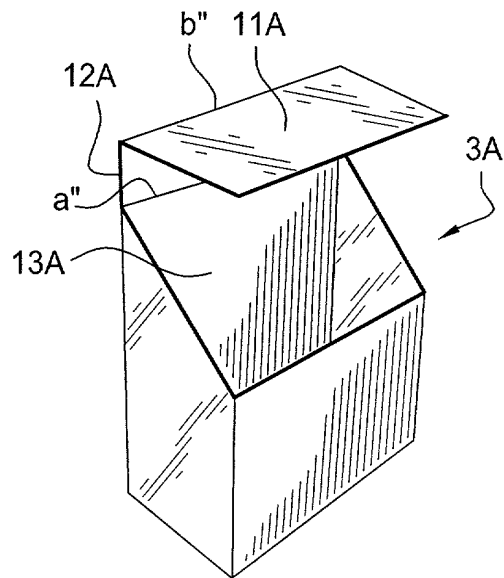
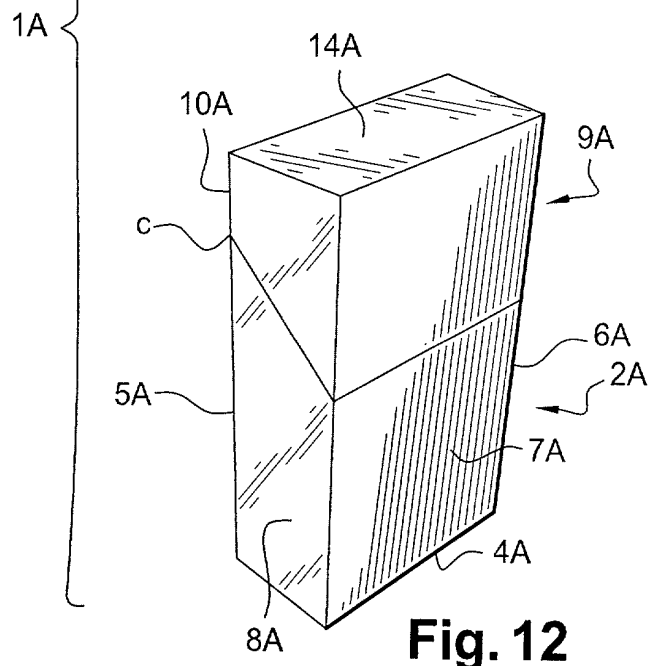


Fig. 10

6/6

**Fig. 11****Fig. 12**